



**PLAN LOCAL D'URBANISME
MÉTROPOLITAIN**

ORLEANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e
Planche n°9



M2 APPROUVE
Orléans Métropole

Format d'origine : 1864mm x 914.4mm
Echelle de la planche : 1:2000e

Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
10/10/2023 (MAJ), 11/03/2024 (MAJ)
Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1),
16/10/2023 (M1), 20/06/2024 (M2)

PLU ORLÉANS
MÉTROPOLE

PLU

Format d'origine : 1864mm x 914.4mm
Echelle de la planche : 1:2000e

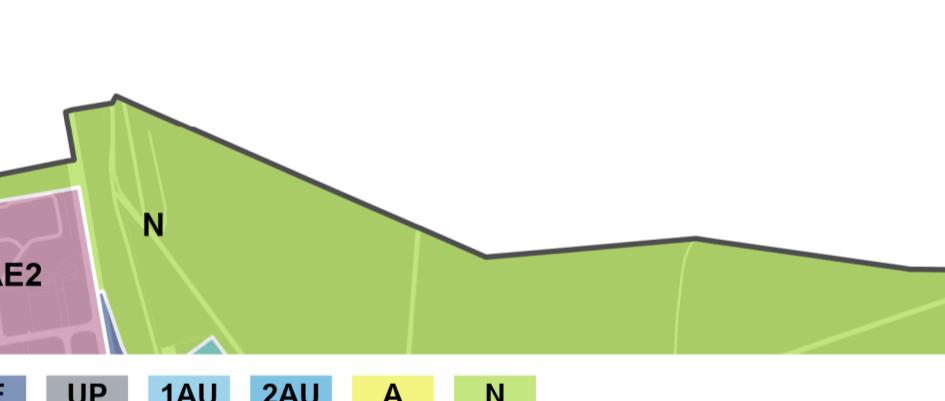
Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
10/10/2023 (MAJ), 11/03/2024 (MAJ)
Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1),
16/10/2023 (M1), 20/06/2024 (M2)

N
W
S
E

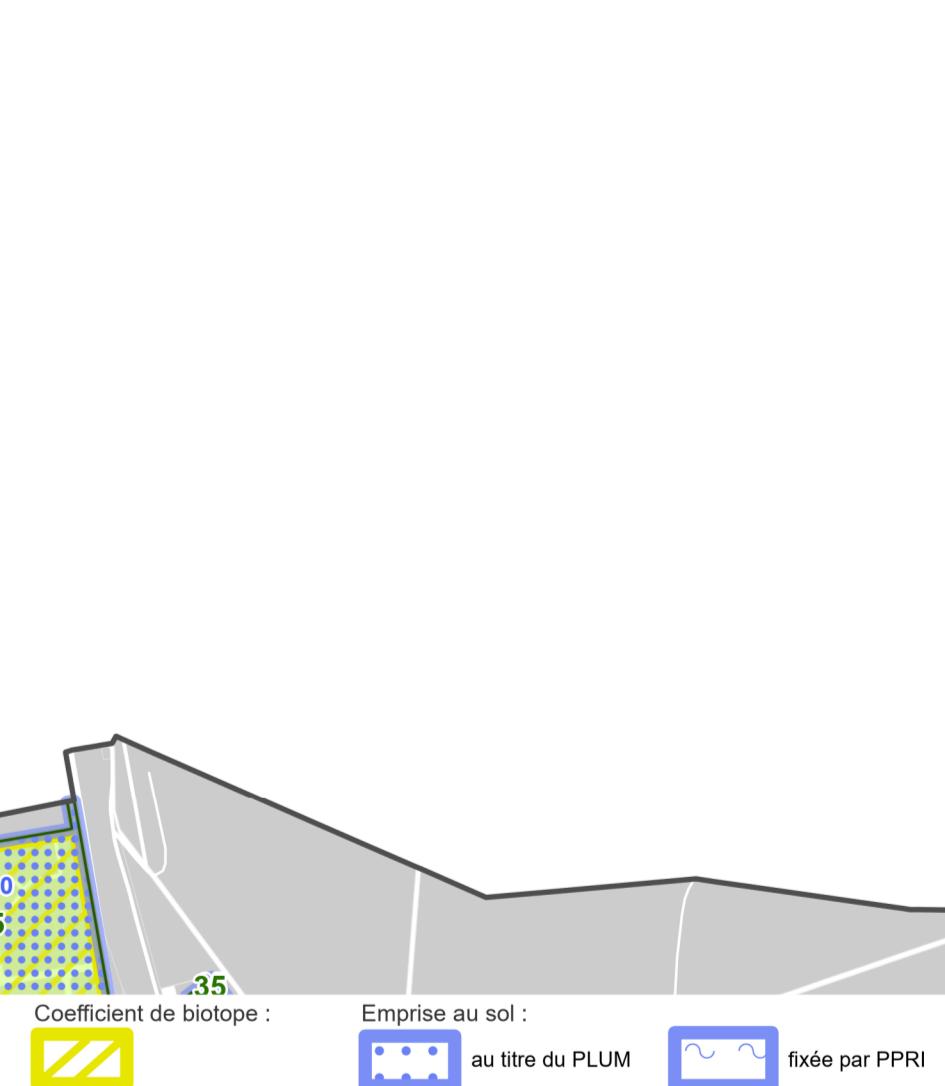
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zones d'urbanisme	Préscriptions d'urbanisme
Zone d'urbanisme	Côte d'eau et perspective majeure
UC : zone Urbaine en Centre	Zone protégée
UC1 : le centre-ville	Linéaire boisé
UC2 : le centre-bourg	Alignement d'arbres
UB : zone Urbaine en Boulevard	Cœur d'îlot
UB1 : le boulevard périphérique	Îlots
UF : zone Urbaine en Faubourg	Bosquet urbain et espace d'ornement
UF1 : le faubourg résidentiel	Espace boisé classé
UR : zone Urbaine Résidentielle	Espace boisé et paragis
UR1 : les secteurs pavillonnaires	Zone humide et aménagement hydraulique
UR2 : les secteurs pavillonnaires	Prévention hydrologique ou hydraulique
UP : zone Urbaine en Projet	C
UAE : zone Urbaine d'Activités Economiques	Bât susceptible de charge de destination
UAE1 : les secteurs d'activités commerciales	Ensemble patrimonial
UAE2 : les secteurs de services et d'activités médicales	Elément bâti remarquable
UE : zone Urbaine en Ensemble	Linéaire commercial protégé
UE1 : zone à urbaniser à court et moyen terme	Secteur de constructibilité limité
UE2 : zone à urbaniser à court et moyen terme	Secteur imposant un minimum (+) ou un maximum (-)
ZAU : zone à urbaniser à moyen et long terme	Zone non admissible
A : zone d'activités	Zone d'orientations et d'aménagement
N : zone Natura 2000	Stationnement de plus de 3 mois
P : zone de protection	Stationnement de saison
TMIN : indice de salinité minimale de logements (DC-1.3.2)	Prévention hydrologique ou hydraulique

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN HAUTEURS

